

## COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MAI 2017

L'an deux mil dix-sept, le vingt-trois mai à vingt heures, le conseil municipal de LE FOLGOET, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de M. Bernard TANGUY, Maire.

**Présents :** B. TANGUY – G. MONOT – O. CASTEL – J.Y. PHILIPOT – E. LE ROUX – P. KERBOUL – Y. TANGUY – C. TROMEUR – M.P. OLLIVIER – A. BLONZ – N. FLOCH – M. GUILLERM – J.N. LE MENN – Cécile GOUEZ – S. LE ROUX – G. MAREC – J. CARRIO – B. MUNOZ – Céline GOUEZ

**Absents excusés :** A. PODEUR et M. DENIEL qui ont donné procuration respectivement à Cécile GOUEZ et G. MAREC

**Secrétaire de séance :** Alain BLONZ

M. le Maire ouvre la séance.

Le compte-rendu de la réunion du 07 avril 2017 est adopté à l'unanimité.

### SUBVENTIONS 2017

Sur proposition des commissions Finances et Sports, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de verser les subventions suivantes :

Associations sportives	nombre de licenciés	Subvention licenciés	nombre de jeunes	majoration jeunes	Nombre de folgoatiens	Coeff folgoatiens	Majoration folgoatiens	Subvention except.	TOTAL 2017
<b>FOLGOATIENNES</b>									
CND football	215	1569,5	104	254,8	95	1,75	166,25	3509,45	5500
LE FOLGOET Handball	218	1591,4	137	335,65	51	1,75	89,25	2983,7	5000
Vélo Club	69	503,7	0	0	38	1,75	66,5	429,8	1000
Tennis club	108	788,4	57	139,65	36	1,75	63	8,95	1000
Tennis de table	93	678,9	33	80,85	22	1,75	38,5	201,75	1000
Patin club	225	292,5	190	465,5	51	1,75	89,25	352,75	1200
Société de chasse	16	20,8	0	0	16	1,75	28	1,2	50
Basket club	70	511	63	154,35	19	1,75	33,25	251,4	950
Strobets	28			0	8	0	0	250	250
War Roudou Salaun	152			0	72	0	0	250	250
Dansou Breizh	250	0	0	0	0	0	0	250	250
<b>SOUS-TOTAL ASSOCIATIONS FOLGOATIENNES</b>									<b>16450</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>									
Karaté Do	19	138,7	11	26,95	19	1,75	33,25	0,1	199
Twirling Lesneven	11	80,3	11	26,95	11	1,75	19,25	0,5	127
Vélo sport Lesneven	3	21,9	2	4,9	3	1,75	5,25	-0,05	32
Guipavas BMX	3	21,9	2	4,9	3	1,75	5,25	0,95	33
Tir à l'arc	4	29,2	1	2,45	4	1,75	7	0,35	39
Vélo sport Plabennec	7	51,1	5	12,25	7	1,75	12,25	0,4	76
Modern Jazz	10	73	10	24,5	10	1,75	17,5		115
Sport découverte	10	73	10	24,5	10	1,75	17,5		115
Dojo lesnevien	17	124,1	14	34,3	17	1,75	29,75	0,85	189
GRS Kernilis	5	36,5	5	12,25	5	1,75	8,75	0,5	58
Rugby Plabennec	5	36,5	1	2,45	5	1,75	8,75	0,3	48
Piste des Légendes	10	73	10	24,5	10	1,75	17,5		114
<b>SOUS-TOTAL ASSOCIATIONS EXTERIEURES</b>									<b>1145</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>									<b>17595</b>

<b>Autres associations folgoatiennes ou du secteur</b>	
Classe de nature -Ecole Paul Gauguin	1 450
Les Biblionautes - LE FOLGOET	1 500
Les Amis du Folgoet (musée)+Comité du Pardon	5 000
Clic info - LE FOLGOET	750
A.D.M.R. - LE FOLGOET	1 500
2 si 2 la chorale	100
<b>Sous-total LE FOLGOËT</b>	<b>10 300</b>
La Croix-Rouge - Comité de LESNEVEN	280
CLCV - LESNEVEN	120
Nid d'anges - assistantes maternelles	330
RASED Secteur Lesneven-plabennec	122
Arz er chapeliou bro leon	1 000
Du vent dans les BD (déjà versée)	300
<b>Sous-total Secteur de LESNEVEN</b>	<b>2 152</b>
<b>TOTAL</b>	<b>12 452</b>

<b>Autres Associations</b>	
Resto du coeur	100
ADAPEI du Finistère	50
Secours Populaire Français	100
Secours Catholique (secteur de Lesneven)	300
Association Sclérosés en plaques-AFSEP	100
SOS Amitiés - BREST	50
SPREV (sauvegarde Patrimoine Religieux en vie)	2800
Assoc. Paralysés de France	50
Eau et Rivières de Bretagne	30
A.F.M.(Myopathie)	50
Association France Alzheimer	50
Association Parkinsonniens du Finistère	50
Association Céline et Stéphane Leucémie Espoir	50
Association école du rep du Léon ALECOLE	183
<b>TOTAL</b>	<b>3963</b>

Remarques :

✓ Conformément à ce qui a été décidé en 2015, la commission des sports a réduit de 0.40 € le montant accordé par adhérent pour les associations évoluant en compétition sur la commune. Parallèlement, afin de favoriser les associations accueillant des jeunes, le forfait accordé pour les jeunes de moins de 18 ans a été augmenté dans les mêmes proportions. Une subvention de 7,30 € est ainsi versée par licencié, 2,45 € par jeune et 1,75 € par folgoatien.

✓ Une subvention peut être accordée pour différents motifs : organisation de manifestations, frais de déplacements, frais d'éducateurs...

✓ Les CND football ont bénéficié d'une subvention supplémentaire de 1 500 € pour diverses prestations exceptionnelles qu'ils ont assurées.

Délibération n°2017-19

**EFFACEMENT DES RESEAUX BT, ET et CE : RUES DE KERANNA ET DES GYLCINES – CONVENTION ENTRE LA COMMUNE ET LE SDEF**

Une convention doit être signée entre le SDEF et la commune afin de fixer le montant du fonds de concours qui sera versé par la commune au SDEF pour les travaux d'effacement des réseaux BT, ET et CE, rues de Keranna et des Gylcines. Le montant des travaux est estimé à 156 000 € HT. La participation de la commune serait de 59 600 € TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- accepte le projet de réalisation des travaux de mise en souterrain, BT, EP et CE pour un montant de 156 000 € HT,
- accepte le plan de financement proposé,
- autorise le maire à signer la convention de maîtrise d'ouvrage unique autorisant l'intervention du SDEF et ses éventuels avenants.

Délibération n°2017-20

**RENOUVELLEMENT ET ACTUALISATION DU CONTRAT DE CONCESSION POUR LA DISTRIBUTION PUBLIQUE DE GAZ NATUREL**

La concession accordée en 1988 à GRDF pour la distribution du Gaz naturel sur la commune arrive à son terme. GRDF propose de la renouveler pour une durée de 30 ans.

Le nouveau contrat de concession est constitué de 2 éléments :

- la convention qui précise le périmètre communal concerné,
- le cahier des charges qui fixe les droits et obligations des cocontractants. GRDF devra ensuite entériner et exploiter les ouvrages de la concession en garantissant la sécurité des biens et des personnes et la qualité de la desserte. La commune percevra annuellement une redevance de fonctionnement estimée à 2 146 € pour 2018. Le montant sera actualisé chaque année.

Un rapport d'activité sera établi tous les ans par GRDF.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de renouveler le contrat de concession avec GRDF pour une durée de 30 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 et autorise M. le Maire à la signer.

Délibération n°2017-21

**RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT**

M. le Maire présente au conseil municipal le bilan annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement conformément aux dispositions de la loi du 2 février 1995. Le rapport contient différents indicateurs techniques (population, nombre d'abonnés, volumes achetés et vendus, qualité de l'eau, etc...) et financiers : mode de tarification, prix de l'eau et de l'assainissement, taxes, etc...). Il peut être consulté en mairie.

A l'unanimité, le conseil municipal valide ce rapport.

Délibération n°2017-22

### **ADMISSION EN NON-VALEUR DE PRODUITS IRRECOUVRABLES**

Le comptable du trésor sollicite la mise en non-valeur de produits irrécouvrables pour un montant global de 4 601,17 €, soit :

- redevances eau	:	3 468.36 €
- redevances assainissement	:	1 132.81 €

A l'unanimité, le conseil municipal accepte l'admission en non-valeur de ces créances irrécouvrables.

Délibération n°2017-23

### **EXTENSION D'UN ELEVAGE AVICOLE AVEC CONSTRUCTION D'UN POULLAILLER AU LIEU-DIT PERROS A SAINT-FREGANT – AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le conseil municipal est appelé à donner son avis sur la demande présentée par L'EARL de PERROS qui sollicite l'autorisation de procéder à l'extension de son élevage avicole avec construction d'un poulailler au lieu-dit Perros à Saint-Frégant.

L'élevage comprend actuellement 99 670 emplacements de volailles de chair. L'EARL exploite 29 Ha de terres agricoles. Le site comporte 3 bâtiments d'élevage pour une surface de 4 200 m<sup>2</sup> et une station de compostage de 504 m<sup>2</sup>.

Le projet prévoit la construction d'un nouveau bâtiment de 1 500 m<sup>2</sup> portant la surface totale d'élevage à 5 700 m<sup>2</sup>. L'effectif passerait à 179 550 emplacements. Les fumiers seraient compostés en totalité.

Le projet permet le maintien de l'emploi sur le site et utilise des technologies pour réduire les impacts néfastes sur l'environnement.

A l'unanimité, le conseil municipal émet un avis favorable à cette demande.

Délibération n°2017-24

La prochaine réunion du conseil municipal est prévue le 27 juin.

La séance est levée à 21H30.